



Mission Alliance des Territoires et
Contractualisation

Décision n° 2025 - 1035

**Objet : Gare de Nantes - Aménagement des espaces publics Sud- Demande de subvention
FEDER 2021 – 2027 auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire**

Réf. : 7.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.2.5) portant délégation du Conseil à la Présidente pour solliciter des subventions non liées à une opération de travaux ou des subventions liées à une opération de travaux si une telle demande ne figure pas dans la délibération d'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Vu l'arrêté n°2025 - 66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'avenant n°11 à la concession d'aménagement Malakoff Pré Gauchet à Nantes du 21 juillet 2016

Vu la délibération n°2022-203 du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2022, approuvant la convention de financement – Gare Sud- Aménagement des espaces publics et du pôle d'échange multimodal.

Considérant que l'opération Gare de Nantes - Aménagement des espaces publics Sud répond à l'objectif inscrit dans le programme opérationnel FEDER 2021 – 2027 de « Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone à zéro émission nette de carbone »

Considérant qu'à ce titre, il convient de solliciter une subvention FEDER d'un montant prévisionnel de 2 544 191€ auprès du Conseil régional des Pays de la Loire,

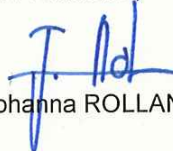
Décide

**Article 1 : Gare de Nantes - Aménagement des espaces publics Sud - Demande de subvention
FEDER 2021 – 2027 auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire - Montant prévisionnel de la
subvention : 2 544 191€.**

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 OCT. 2025**

La Présidente,


Johanna ROLLAND

mis en ligne le :

27 OCT. 2025